



DECISION N° 2023-537

**Marché 2021-54 lot 12 Aménagement de la Bourse  
du Travail - Acte modificatif n°1**

Direction Commande Publique et Achats  
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

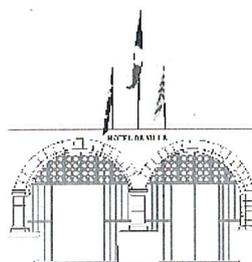
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 06 mai 2021, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant l'**Aménagement de la Bourse du Travail, Lot 12 : plomberie, sanitaire, VMC**, a été conclu avec la **Société IBANEZ**, Zone industrielle La Mirande, 2 rue du Ribéral, 66240 Saint Estève, pour un montant de 126 261 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

- Des changements d'appareils sanitaires, ainsi qu'une modification de la production et de la distribution d'eau chaude sanitaire, ont dû être opérés.
- Afin de réaliser ces travaux complémentaires, le délai d'exécution, arrivé à son terme le 17 novembre 2022 sera prolongé jusqu'au 14 avril 2023.

Considérant que le cout supplémentaire pour la réalisation de ces travaux s'élève à 4 185 € HT, soit une augmentation de 3.31% du montant du marché de travaux.



## ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif n°1 HT	Marché HT après Acte modificatif 1	% Augmentation
126 261€	4 185€	130 446 €	3.31 %

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 12 du marché 2021-54 avec la **Société IBANEZ**, Zone industrielle La Mirande, 2 rue du Ribéral, 66240 Saint Estève, d'un montant de 4 185 € HT, soit une plus-value de 3.31% du montant initial du marché, portant le montant total du lot 12 à 130 446 € HT après cet acte modificatif n°1.

#### ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

#### ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

#### ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente  
Fait à Perpignan, le **31 MAI 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230531-173693-AU-1-1

Accusé reçu le : **31 MAI 2023**

Affiché le : **31 MAI 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

